

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EF
Établissement français du sang

Décision n° DS 2019-16 du 13 juin 2019 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : SSAK1930347S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;
Vu la décision n° N 2019-12 du président de l'Établissement français du sang en date du 13 juin 2019 nommant M. Pascal MOREL aux fonctions de directeur médical de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal MOREL, directeur médical, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, dans la limite de ses attributions et sous réserve du respect du règlement intérieur des marchés de l'Établissement français du sang, les actes suivants :

- pour les marchés publics d'un montant inférieur à 50 000 € (HT) :
 - les notes justifiant le choix du titulaire du marché ;
 - les engagements contractuels ;
 - les admissions et les constatations du service fait ;
- pour les marchés publics d'un montant égal ou supérieur à 50 000 € (HT) :
 - les ordres de service ;
 - les admissions et les constatations du service fait.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal MOREL, délégation est donnée à M. Christophe BESIERS, directeur adjoint de la direction médicale, et à Mme Anne-Marie FILLET, directrice adjointe de la direction médicale, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang et dans la limite de leurs attributions respectives, les actes visés à l'article 1^{er}.

Article 3

Il est mis fin à la délégation portant délégation de signature n° DS 2017-38 du 17 octobre 2017.

Article 4

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité, entre en vigueur le 15 juin 2019.

Fait le 13 juin 2019.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS